

Décision

Générale

colonial

Décision n° 861 accordant un repos à Moussa Arde,

n° 861

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1949

Date de publication
8 août 1949

Date du numéro
31 août 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis: Vu le bulletin de sortie d'hôpital en date du août 1949, Vu l'arrêté n° 225 en date du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen en Côte française des Somalis: Vu l'arrêté n° 1306 en date du 24 novembre 1945 modifiant l'arrêté n° 235 du 24 mars 1949: Vu la demande de permission formulée par Mme Hicard

Vu l'avis favorable du chef du service des P.T.T.

TEXTE INTÉGRAL

At. 1 — Une Permission d'absence d'un mois, à solde entière, pour en jouir à Harrar (Ethiopie), est accordée à Mme Hicard, employée auxiliaire, 2 catégorie, en service aux P. T. T. At. la présente décision, qui aura effet pour compter du 16 août 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.H.Siriex